

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 6

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Nicolas BOURNY	M. Patrice CHATEAU
M. Pierre PRIBETICH	M. Guillaume RUET	M. Lionel SANCHEZ
M. Thierry FALCONNET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	M. Nicolas SCHOUTITH
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	M. Patrick AUDARD
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Léo LACHAMBRE
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Jean-François DODET	M. Marien LOVICHI	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Catherine VICTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Laurent GOBET
M. François DESEILLE	M. Georges MEZUI	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Laurence FAVIER	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Massar N'DIAYE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Lydie PFANDER-MENY	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	M. Jean-François COURGEY	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Céline RENAUD	Mme Céline RABUT
M. Benoît BORDAT	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Laurence GERBET	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	M. Bruno DAVID	M. Cyril GAUCHER
Mme Nadjoua BELHADEF	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Stéphanie MODDE	M. Stéphane WOYNAROSKI.
M. Denis HAMEAU	M. Olivier MULLER	
	Mme Karine HUON-SAVINA	

#### *Membres absents :*

M. Gérard HERRMANN	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Jean DUBUET	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Patrick CHAPUIS	M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Gaston FOUCHERES	M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	
M. Patrick BAUDEMONT	

---

**OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Crise sanitaire - Mesures économiques – Soutien aux délégataires de services publics  
– Exonération du paiement de la redevance fixe et de la redevance pour frais de  
contrôle du Zénith de Dijon au titre de l'année 2020**

L'objet du rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Métropolitain des mesures économiques en lien avec certaines activités mises en œuvre par les délégataires de services publics.

Depuis l'entrée en application de l'état d'urgence sanitaire, et des mesures y afférent, le 24 mars jusqu'au 10 juillet 2020, puis de nouveau à partir du 17 octobre jusqu'à la fin de l'année 2020, le Zénith de Dijon n'a accueilli aucun spectacle, alors que près de 70 s'y déroulent en moyenne chaque année depuis son ouverture en 2005 (ainsi que 35 manifestations économiques en moyenne/an).

Le groupe S-Pass a ainsi enregistré une baisse de ses recettes prévisionnelles de l'ordre de 70 % par rapport au montant prévu pour l'année 2020 dans le compte prévisionnel d'exploitation, élaboré lors du renouvellement de cette délégation de service public en février 2019.

Compte tenu des dispositions prises par le groupe S-Pass pour maintenir la rémunération nette de ses collaborateurs - en complément de la participation de l'Etat via le dispositif chômage partiel - et de la baisse des recettes induites par le contexte sanitaire, il vous est proposé de décider une exonération exceptionnelle de la redevance fixe et de la redevance pour frais de contrôle versées au délégant au titre de l'année 2020, selon les modalités définies aux articles 22.1 et 22.3 du contrat de DSP 2019-2026.

Elle permet de marquer une nouvelle fois le soutien de la métropole aux acteurs économiques en général, ainsi qu'au secteur culturel, en vue de contribuer au maintien des entreprises et des emplois.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** l'exonération exceptionnelle, au titre de l'année 2020, des redevances fixe et pour frais de contrôle versées par le délégataire S-Pass dans le cadre de la délégation de service public 2019-2026 du Zénith de Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

*DONT 6 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 6

NE SE PRONONCE PAS : 0